

## **BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT :** **Reprise anticipée des résultats prévisionnels de** **l'exercice 2007**

*Monsieur André LABORDE, Maire Adjoint, expose :*

Mes Chers Collègues,

En l'absence de production du compte de gestion arrêté par le comptable de la commune, nous ne pouvons procéder à l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2007.

Cependant, et en application de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de report de manière anticipée au budget suivant du résultat de la section de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, conjuguée à l'article R. 2311-13 précisant les modalités de ce report, je vous propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007.

Conformément à la réglementation, la fiche de calcul du résultat prévisionnel justifie la procédure utilisée.

En conséquence, nous vous remercions d'approuver cette proposition d'affectation.

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :**

**ABSTENTION : J. CONFOULAN**

**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

## **BUDGET ANNEXE DU PORT DE LA FORÊT :** **Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2007**

<b>1. Recettes de fonctionnement 2007</b>	6 365,09 €
- dépenses de fonctionnement 2007	- 3 034,84 €
<b>= excédent de fonctionnement 2007</b>	<b>+ 3 330,25 €(1)</b>
<b>2. Recettes d'investissement 2007</b>	28 588,23 €
- dépenses d'investissement	- 23 617,07 €
- déficit 2006 reporté	- 34 953,32 €
<b>= déficit d'investissement 2007</b>	<b>- 29 982,16 €(2)</b>
<b>3. Reports (restes à réaliser)</b>	<b>Néant (3)</b>
<b>4. Besoin de financement 2007 (2) – (3)</b>	<b>- 29 982,16 €</b>
<b>5. Prise en charge du déficit par le budget de la ville (1 + 3) – (2)</b>	<b>- 26 651,91 €</b>